Chaque jour où le soleil se lève, la personne doit s’acquitter d’une aumône

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : « Chaque articulation (sulâmâ) de l’homme doit une aumône, chaque jour où le soleil se lève : réconcilier deux personnes est une aumône, aider un homme à monter sur sa monture ou y hisser sa charge est une aumône. Prononcer une bonne parole est une aumône. Marcher, et chaque pas accompli, en direction de la mosquée pour y effectuer la prière est une aumône. Et ôter un obstacle du chemin est une aumône. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète a expliqué qu'il incombe chaque jour à chaque musulman responsable de s'acquitter d'une aumône surérogatoire pour Allah, Élevé soit-Il, du nombre de chacune de ses articulations. Cela en guise de remerciement à Allah de l'avoir préservé et de lui avoir permis de retenir ou d'étendre chacune de ses articulations. Cette aumône surérogatoire s'acquitte par le biais de toute œuvre de bonté et elle n'est pas uniquement restreinte à un don en argent. Ainsi, comme aumône, citons notamment : Être juste et réconcilier deux personnes en conflit. Aider la personne qui est incapable de monter seule sur sa monture en la portant dessus ou en montant ses bagages dessus. Dire une bonne parole, que ce soit : un rappel, une invocation, un salut, etc. Chaque pas effectué en direction de la mosquée pour aller y accomplir la prière. Ôter du chemin tout ce qui peut nuire aux gens.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee